

FICHE ENFANT

RESTAURATION - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - EXTRASCOLAIRES/ACM/SPORTS

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le / / à

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ :

Fille Garçon

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

L'enfant bénéficie-t-il d'un accompagnement (AVS – AIH...)..... OUI NON

Allergie alimentaire : OUI NON

Si oui, laquelle :

Allergie médicamenteuse : OUI NON

Si oui, laquelle :

Asthme OUI NON

Si oui indiquer le traitement :

Autre état de santé nécessitant une conduite à suivre et des précautions à prendre :

.....

Recommandations utiles : (port de lunettes, lentilles, prothèse, régimes particuliers) :

.....

.....

Miramas le : / /

Responsable 1 Responsable 2 Autre Précisez :

Signatures :

INSCRIPTIONS/RESTAURATION/PÉRISCOLAIRE

Accueil du matin - 7h30 à 8h	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Restauration régulière (voir modalités ci-dessous) *	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Restauration occasionnelle (10 repas répartis sur l'année)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Garderie du soir – 16h30 à 18h	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Étude surveillée – 16h30-17h30 2 jours / semaine (réservée aux classes élémentaires à partir du CE2)**	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Bus – 12h uniquement sur l'école Jean Macé	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Bus – 16h30 Écoles : Jean Macé – Jean Moulin – Maternelle Molières – Jules Ferry – Chantegrive – Miramas Village	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ACM – Mercredis – Petites et grandes vacances (voir modalités ci-dessous) *** Activités sportives (ci-joint calendrier des dates d'inscriptions/paiements)****	

* L' accès à la restauration régulière est soumise aux modalités ci-dessous

- Les deux parents travaillent ou le parent isolé travaille.
- Éloignement et transport non assuré.
- Inscriptions soumises à validation [joindre un courrier au dossier].

** Études surveillées → inscription obligatoire à la garderie du soir.

*** L'accès aux ACM (Accueil Collectifs de Mineurs) est soumis à des pré-inscriptions obligatoires.

Les fiches de pré-inscriptions sont disponibles à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que sur le site de la ville [calendrier pour les pré-inscriptions joint au dossier].

**** Activités sportives : les fiches d'inscriptions sont disponibles à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que sur le site de la ville [calendrier des inscriptions/paiements joint au dossier].

Cadre réservé à l'administration pour notifications
